

## EVOLUTION 2025 DES MONTANTS DES STAGES RSFI ET RSFE

	TARIF NORMAL	BONUS FÉDÉRAL
FORMATION SUIVIE	Licencié année en cours Figure dans la liste FI de Smile AC	Licencié année en cours Licencié N-1 Figure dans la liste FI de Smile AC A effectué 20H de DC en N-1, <u>vérifié dans l'outil FFA Smile AC AERAL renseigné par le club.</u>
RSFI Prorogation	250€	180€
RSFI Renouvellement	350€	250€
RSFE	250€	180€
PRIMO FE	350€	250€
Paiement en ligne (CB) lors de l'inscription en ligne		

### RSFI en vue d'une prorogation d'une qualification de FI(A) d'IRI(A) ou de CRI(A) SEP(T)

Les stages de recyclage FI(A) ou IRI(A) de l'ATO FFA permettent aux FI(A) ou aux IRI(A) exerçant dans les aéroclubs de la FFA de remplir les obligations contenues au FCL.940.FI et dans l'AMC1 FCL.940.FI FCL.940.IRI de la SOUS-PARTIE J Instructeurs du règlement 1178 AIRCREW.

Les stages de recyclage FI(A) de l'ATO FFA permettent de proroger (**mais pas de renouveler**) une qualification de CRI(A) SEP(T)

Vous êtes FI(A) ou CRI(A) SEP(T) exerçant dans un aéroclub de la FFA et votre qualification est en état de validité. L'ATO FFA vous donne la possibilité d'effectuer un séminaire de recyclage RSFI (durée de 2 jours), une des 3 conditions réglementaires pour proroger une qualification de FI(A) ou CRI(A) SEP(T) si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous figurez dans liste des FI(A) ou CRI(A) SEP(T) du club dans "SMILE Aéroclub".

-> Coût de la formation :

Tarif normal de 250€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous figurez dans liste des FI(A) ou CRI(A) SEP(T) du club dans "SMILE Aéroclub".

Tarif fédéral bonifié à 180€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous étiez licencié FFA en année N-1,
- Vous figurez dans liste des FI(A) ou CRI(A) SEP(T) du club dans "SMILE Aéroclub",
- Vous avez effectué 20H de DC en année N-1, vérifié dans "SMILE Aéroclub" onglet AERAL renseigné par le club.

### RSFI en vue d'un renouvellement d'une qualification de FI(A)

Vous êtes FI(A) ou IRI(A) exerçant dans un aéroclub de la FFA, votre qualification a expiré et vous voulez la renouveler par une formation de remise à niveau d'instructeur.

Vous devez, dans une période de 12 mois précédant la date d'introduction de la demande de renouvellement, accomplir une formation de remise à niveau d'instructeur en tant que FI(A) ou IRI(A) auprès d'un ATO.

Cette formation comprend un séminaire de recyclage RSFI auquel l'ATO FFA pourra rajouter un programme d'entraînement individuel, en fonction de votre profil de candidat, et qui prendra en compte :

- votre expérience,

- la période d'inactivité en tant que FI(A) ou IRI(A) que vous avez eue,
- votre évaluation faite par l'ATO FFA.

L'ATO FFA vous donne la possibilité d'effectuer une formation de remise à niveau comprenant un séminaire de recyclage RSFI (durée de 2 jours) auquel peut se rajouter (sur décision de l'ATO FFA) une journée complémentaire de formation si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub".

Cette journée complémentaire de formation sera élaborée en référence au contenu du cours de formation FI(A) ou IRI(A) et portera particulièrement sur les sujets pour lesquels vous aurez montré le plus de besoins de formation.

-> Coût de la formation :

Tarif normal de 350€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub".

Tarif fédéral bonifié à 250€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous étiez licencié FFA en année N-1,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub",
- Vous avez effectué 20H de DC en année N-1, vérifié dans "SMILE Aéroclub" onglet AERAL renseigné par le club.

***Un RSFI en vue du renouvellement d'une qualification de CRI(A) SEP(T) n'est pas possible au sein de l'ATO FFA***

RSFE en vue d'une prorogation ou d'un renouvellement d'une autorisation d'examineur FE(A) PPL

Vous êtes en fin d'exercice (dans la dernière année) de votre mandat d'examineur FE(A) :

ou

Votre autorisation d'examineur FE(A) a expiré :

L'ATO FFA vous donne la possibilité d'effectuer un RSFE, séminaire de recyclage FE(A) si :

- Vous êtes âgé de moins de 75 ans,
- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub".

-> Le stage dure 1 journée.

-> A l'issue de ce RSFE, une attestation de formation vous est délivrée.

-> Pour proroger ou renouveler votre autorisation d'examineur FE, il vous revient de prendre contact avec un S-FE/PPL pour votre AoC, évaluation de compétence en vol (qui peut se faire avant le RSFE).

-> Coût de la formation :

Tarif normal de 250€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub".

Tarif fédéral bonifié à 180€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous étiez licencié FFA en année N-1,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub",
- Vous avez effectué 20H de DC en année N-1, vérifié dans "SMILE Aéroclub" Onglet AERAL renseigné par le club.

**PRIMO FE en vue de devenir examinateur FE(A) PPL**

Vous êtes FI et vous souhaitez vous former en vue d'obtenir une autorisation d'examineur FE(A)

L'ATO FFA vous donne la possibilité de postuler pour effectuer cette formation.

-> Vous devez avoir effectué au moins 1000 heures de vol en tant que pilote sur avion ou TMG dont au moins 250 heures d'instruction au vol, et respecter les dispositions du FCL.1005 FE a)1) 3) et du FCL.1010 FE.

-> Votre demande doit répondre aux conditions générales suivantes :

- Vous êtes présenté(e) par votre club,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub",

- Vous êtes âgé(e) de moins de 65 ans,
- Il n'y a pas de FE(A) sur l'aérodrome de rattachement de votre club, ou
- Il n'y a pas de FE(A) au sein du club, ou
- Il y a 1 FE pour plus de 80 membres dans votre club.

-> La demande comprend un formulaire en ligne.

-> Après examen de votre demande et si avis favorable de l'ATO FFA, vous serez contacté(e) par l'ATO FFA pour les modalités de votre formation sol et vol FE(A) PPL.

-> Votre formation comprend dans l'ordre chronologique :

- Un séminaire de recyclage RSFE (1 jour),
- Une formation en vol tests fictifs (1 jour).

-> Coût de la formation :

Tarif normal de 350€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub".

Tarif fédéral bonifié à 250€ si :

- Vous êtes licencié FFA de l'année en cours,
- Vous étiez licencié FFA en année N-1,
- Vous figurez dans liste des FI(A) du club dans "SMILE Aéroclub",
- Vous avez effectué 20H de DC en année N-1, vérifié dans "SMILE Aéroclub" Onglet AERAL renseigné par le club.

-> La partie vol sera à acquitter auprès du club formateur vol suivant le programme formation vol de l'ATO FFA.

-> A l'issue de la formation, une attestation de formation est établie par l'ATO FFA.

-> Il vous revient dans un délai maximum de 12 mois après la fin de formation d'effectuer votre évaluation de compétence en vol en vue de la délivrance de votre autorisation d'examineur FE(A).